

Le conseil communal

se réunira le **30 octobre 2026 à 08.15 heures** dans la salle des séances à l'**Hôtel de Ville, 6, Place du Marché à Grevenmacher**, avec les points suivants à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR :

Séance publique :

1. Plan de gestion forestier annuel 2027.
2. Approbation d'actes et de conventions :
 - a) Bistro Quai : avenant au contrat de bail actuel.
 - b) Bistro Quai : nouveau contrat de bail.
 - c) Contrat de bail portant sur la location d'un stationnement libre au parking souterrain.
 - d) Convention de constitution de servitude conclue avec la société Creos Luxembourg S.A.
 - e) Convention relative à la libération de l'obligation d'aménagement d'emplacement de stationnement.
 - f) Convention concernant l'intervention temporaire d'enseignants de l'enseignement musical dans le cadre de projets de collaboration entre l'enseignement fondamental et l'enseignement musical communal.
 - g) Acte de vente portant sur des terrains sis au lieu-dit « im Nidderwee ».
 - h) Contrats de concession cimetière.
3. Projet de lotissement : adoption.
4. Décompte de travaux extraordinaires : Achat et installation d'un Touch-Screen Reider au Marché aux Bestiaux : 16.893,06€.
5. Trottoirs rue Leitschbaach – Devis supplémentaire : 73.675,46€
6. Confirmation de règlements temporaires de circulation.
7. Subsidés :
 - a) LAP – Lëtzebuerger Aktiounskrees Psychomotorik : 100€.
 - b) Dignity asbl – Soutien aux femmes et aux familles démunies en Inde : 100€.
8. Affaires du personnel :
 - a) Approbation de la convention de stage en entreprise avec Yolande Coop.
 - b) Conversion de deux postes de salarié(e)s à tâche intellectuelle pour les besoins du Centre culturel Machera en deux postes de salarié(e)s à tâche intellectuelle carrière « Laufbahn C2 » du contrat collectif applicable au personnel salarié à tâche intellectuelle de la Ville de Grevenmacher.
9. CRIAJ – Décision de principe concernant le futur modèle de gouvernance et de gestion de la Maison des jeunes.
10. Commission d'accompagnement de l'ERMG : remplacement d'un membre.
11. Confirmation du règlement d'urgence au sujet de la fermeture de l'aire forestière située au lieu-dit « Gruussfooscht » sur la parcelle cadastrale no 3839/8904, section A de Grevenmacher en raison de la présence de *Xylella fastidiosa* subsp. *Fastidiosa*.
12. Informations sur l'avancement du projet d'extension des infrastructures scolaires.

13. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours (article 8 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

14. Questions au collège échevinal (article 9 du règlement d'ordre intérieur du conseil communal).

Séance à huis clos :

1. Engagement d'un(e) employé(e) communal(e), groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif pour les besoins du nouveau service événementiel.

2. Décision de classement individuel d'un(e) employé(e) communal(e).

Etabli par le collège échevinal en sa séance du 19 octobre 2026 en présence de la secrétaire communale.

Grevenmacher, le 22 octobre 2026

La secrétaire communale,


Carine Majerus



La bourgmestre,


Monique Hermes